

Canada et la Communauté européenne. Des entretiens eurent lieu à ce sujet, et d'autres réunions furent projetées pour 1973.

Le rapide développement des relations économiques du Canada avec le Japon a de plus en plus retenu notre attention, vu l'importance de ce pays comme partenaire commercial et son prestige dans le domaine du commerce et de paiements internationaux. Nos relations avec d'autres grands partenaires commerciaux comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine et l'URSS ont également pris plus d'importance. Quoique le commerce du Canada avec les pays en voie de développement ne représente qu'une faible partie de la totalité de ses échanges, ces rapports n'en ont pas moins retenu notre attention. En 1972, le gouvernement du Canada a pris les premières dispositions, complétées au début de 1973, visant à l'application de son Programme général de réductions tarifaires qui, avec celles d'autres pays industrialisés, vont donner accès au marché canadien à une gamme de produits du Tiers-monde.

### **CNUCED**

La Troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Santiago du Chili en avril et mai 1972, a sans doute été l'événement qui a le plus vivement attiré l'attention mondiale sur les problèmes du développement. La Conférence a adopté un programme d'action global à l'intention des pays les plus démunis; l'on a accepté que le Tiers-monde participe davantage à la prise de décisions concernant la réforme du système monétaire international, et que des dispositions spéciales soient adoptées pour permettre à ces pays de participer à la prochaine série de négociations du GATT.

D'intérêt capital aussi pour les pays en voie de développement ont été d'autres questions débattues à la troisième CNUCED, telles que les conditions de commerce, les accords sur les denrées, les tarifs douaniers et le transfert de la technologie. Beaucoup de ces questions sont encore à l'étude tant à la CNUCED qu'au sein d'autres institutions internationales compétentes. L'année 1972 a vu l'heureuse issue des négociations d'un Accord international sur le cacao, élaboré pour stabiliser le marché mondial qui avait accusé dans le

passé de grandes fluctuations de prix et d'approvisionnement; on s'est préparé aussi durant l'année à renégocier l'Accord international sur le sucre et, dans le domaine de la navigation maritime, il a été convenu d'élaborer un règlement s'appliquant aux Conférences sur les navires de ligne.

### **Aide au développement**

En confirmation de l'engagement du Canada à soutenir le développement international, notre programme d'aide au Tiers-monde s'est rapidement accru. Atteignant un montant global de 491 millions de dollars pour l'année financière 1972-1973, ce programme d'aide représentait un élément de plus en plus important dans la conduite de nos relations avec l'étranger, particulièrement avec le Tiers-monde. Bien que ce soit l'Agence canadienne de développement international (ACDI), institution distincte relevant du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui soit chargée de l'administration du programme d'aide canadien, le Ministère a collaboré étroitement avec elle (ainsi qu'avec d'autres ministères concernés) tant pour formuler la politique d'aide que pour en assurer l'harmonisation avec d'autres intérêts canadiens à l'étranger. En raison du développement soutenu de ce programme d'aide, le Ministère se voit obligé d'affecter une part croissante de ses ressources humaines à l'administration des projets d'aide, en coopération avec les agents de l'ACDI.

Quoique son principal objectif demeure l'évolution socio-économique des pays en voie de développement, le programme d'aide canadien a été d'un secours précieux dans la poursuite d'autres objectifs traditionnels de notre politique. Notre engagement à la cause de l'internationalisme et du développement, qui compte parmi les grandes responsabilités de la communauté mondiale, s'est également affirmé en 1972 par l'apport d'environ 133 millions de dollars d'aide canadienne (soit 27% du total), canalisés par l'entremise d'institutions multilatérales comme celles de l'ONU, le Groupe de la Banque mondiale et les banques de développement régionales. Sur le plan bilatéral, on s'est efforcé de maintenir entre nos programmes d'aide aux diverses régions un équilibre qui refléterait l'importance que le Canada at-